

RACINE

CHAMBERLAND

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

4001, boul. Crémazie Est, bureau 100, Montréal (Qc) H1Z 2L2



IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ

Programme d'assurance spécialement conçu pour les syndicats de copropriétés et gestionnaires d'immeuble en copropriété.

Nous vous offrons un service personnalisé qui tient compte de vos préoccupations

- Obtenir un prix et des protections concurrentiels;
- Service-conseil auprès des gestionnaires;
- Analyse de la déclaration de copropriété.

Racine & Chamberland est en mesure de vous suggérer un éventail de solutions adaptées à vos besoins et à vos moyens :

- Responsabilité des administrateurs et gestionnaires;
- Responsabilité civile;
- Programme de financement;
- Gestionnaire de risque et prévention;
- Service d'experts en cas de réclamation;
- Service d'évaluation professionnelle.

Chez Racine & Chamberland, nous avons des solutions d'assurance pour vous.

Êtes-vous vraiment protégé contre toutes les éventualités ?

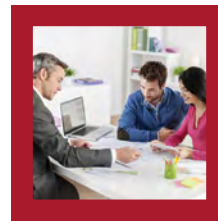
Les membres du CA de la copropriété doivent contracter une assurance responsabilité civile afin de se prémunir contre les dommages causés au tiers, car ils peuvent être tenus responsables personnellement en cas de sous-assurance.

Racine & Chamberland, c'est plus de cent ans d'assurance au service de la communauté.

Une triste réalité lourde de conséquences...

Un aspect très important à vérifier sur la police est le montant de la valeur assurable de l'immeuble. Celui-ci doit être assuré sur une base de valeur à neuf. C'est-à-dire le montant requis pour rebâtir complètement l'immeuble en cas de perte totale. C'est donc essentiel de procéder à une évaluation professionnelle de l'immeuble.

Les membres du CA de la copropriété doivent avoir une assurance responsabilité civile pour les administrateurs d'immeuble en copropriété. Cette garantie sert à vous défendre dans l'éventualité où vous seriez poursuivi en qualité d'administrateurs du syndicat de la copropriété. Cette assurance couvre les frais de défense et les indemnités liés à la poursuite.



Nous sommes prêts à vous conseiller au moment où vous en avez besoin.

Mieux vaut prévenir !

- Vous faites partie du syndicat des copropriétaires de votre immeuble ?
- Vous agissez comme administrateur ?
- Avez-vous pensé aux risques auxquels vous êtes exposé ?

En effet, comme gestionnaire d'immeuble, vous avez un certain nombre de responsabilités et d'obligations liées à vos fonctions. On pourrait vous tenir responsable de fautes ou négligences dans l'exercice de vos fonctions.

Rév. 04-2016

Contactez-nous dès maintenant au 514 723-8078 ou au 1 800 465-4891 et planifiez une rencontre avec un membre de notre équipe.

racinechamberland.com